

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MAI 2019**

PRÉSENTS : M.M BELUCHE Maire, BOURDAIS, LOUIS, TISSOT, CAMELOT
Mmes BITSCHENE, HERNANDEZ, GUEVELOU, ROUSSY, THIMONIER

PROCURATIONS : Mme FIGUENET a donné procuration à M. CAMELOT
M. STEGRE a donné procuration M. BELUCHE, M. GUILLEMIN a donné
procuration à M. BOURDAIS

ABSENT: M. HERMANN

RYTHMES SCOLAIRES 2019-2020

Après l'exposé du Maire sur les rythmes scolaires, et dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 du Ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Le conseil municipal de NOVILLARS décide à l'unanimité (1 abstention) de demander au Directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2019.

NOVILLARS le 3 mai 2019

Le Maire,
Philippe BELUCHE